



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdfitt.fr - 🌐 <https://liguehdfitt.fr>

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS Cedex ☎ : 03 44 02 42 02

@ : secretariat-beauvais@liguehdfitt.fr

Annexe A1

ATTENTION REQUISE SUR LE RESPECT DES ECHEANCIERS CI-APRES

ECHEANCIERS FINANCIERS 2018-2019

ECHEANCIER LICENCES

Statistiques licences validées sous SPID au	Date limite d'enregistrement du paiement par le Secrétariat
Mercredi 31 Octobre 2018.	Vendredi 16 Novembre 2018.
Lundi 31 Décembre 2018.	Vendredi 18 Janvier 2019.
Dimanche 31 Mars 2019.	Lundi 15 Avril 2019.
Dimanche 26 Mai 2019.	Lundi 10 Juin 2019.

- A la date indiquée en colonne 1, envoi par le Secrétariat sous 48h en moyenne d'un relevé club donnant le montant à payer

- Le paiement devra être enregistré par le Secrétariat au plus tard à la date portée en colonne 2

- **Aucun rappel pour paiement** ne sera effectué et toutes les licences non payées seront dé-validées avec toutes les conséquences sportives en découlant. De même les droits d'accès à SPID seront suspendus sans avertissement préalable

Pour le Championnat par équipes les joueurs concernés seront considérés non qualifiés pour toutes les rencontres précédentes En ce qui concerne le Critérium fédéral les participants seront désinscrits d'office. Il n'y aura aucune possibilité d'appel, le paiement des licences conditionnant leur validation.

ECHEANCIER CRITERIUM FEDERAL INDIVIDUEL

Tours n°	Inscriptions		Date limite d'enregistrement du paiement par le secrétariat	Dates des tours
	pour les tours n°	Dates limite		
01	01 à 04	Lundi 01 ^{er} Oct. 2018.	Vendredi 14 Déc. 2018	13 et 14 Oct. 2018
02	02 à 04	Lundi 26 Nov. 2018.		08 et 09 Déc. 2018
03	03 à 04	Lundi 14 Janv. 2019.	Vendredi 22 Mars 2019	26 et 27 Janv. 2019
04	04	Lundi 04 Mars 2019.		16 et 17 Mars 2019



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT



- La facturation s'effectuera en 2 temps comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Sont indiqués également les dates limite d'inscription ainsi que les dates de chacun des 4 tours.
- Le paiement devra être enregistré par le Secrétariat au plus tard à la date indiquée dans la colonne « Date limite de paiement »
- **Aucun rappel pour paiement** ne sera effectué, les joueurs seront désinscrits d'office car considérés comme non-inscrits. Il n'y aura aucune possibilité d'appel, le paiement des droits validant l'inscription.
- Les droits d'accès à SPID pour le Critérium seront suspendus sans avertissement préalable.

ECHEANCIER DES DROITS DE PARTICIPATION AUX EPREUVES REGIONALES

Les paiements correspondant devront **OBLIGATOIREMENT** parvenir au Secrétariat pour un enregistrement dans les 48 heures suivant la date de clôture des inscriptions (hors Samedi / Dimanche)

- La circulaire vaudra facture en cas d'inscription.
- Le paiement devra être effectué selon les indications ci-dessus. **Aucun rappel ne sera effectué.**
- Après validation définitive des inscriptions en règle au niveau paiement, aucune autre inscription ne sera acceptée.

ECHEANCIER DES FRAIS D'INSCRIPTION AUX DIFFERENTS STAGES

Les paiements correspondant devront **OBLIGATOIREMENT** parvenir au Secrétariat pour un enregistrement dans les 48 heures suivant la date de clôture des inscriptions (hors Samedi / Dimanche)

- Application identique aux consignes ci-dessus concernant les inscriptions aux épreuves régionales.
- **Aucun rappel pour paiement** ne sera effectué.
- Les stagiaires concernés ne seront pas acceptés